

18/12/2017

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Weedon, tenue à l'Hôtel de Ville, lundi, le 18 décembre 2017 à 19 h 30. L'avis de convocation a été signifié, tel que requis par les articles 152 et 156 du Code municipal, aux membres du conseil.

Sont présents :

Monsieur le maire : Richard Tanguay

Mesdames les conseillères : Joanne Leblanc  
Maylis Toulouse

Messieurs les conseillers : Denis Rondeau  
Daniel Groleau  
Pierre Bergeron  
Daniel Sabourin

Tous membres du conseil et formant quorum.

Monsieur Yvan Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**#1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Richard Tanguay, maire, ouvre la séance à 19 h 40 et invite les membres du conseil à prendre considération de l'ordre du jour proposé. Il avise le conseil de même que les personnes présentes que, tel que requis par l'article 956 du Code municipal, les délibérations du conseil et la période de questions portent exclusivement sur le budget.

**#2 CONSTATATION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Constatation de l'ordre du jour
3. Adoption du budget 2018
4. Période de questions
5. Levée de la séance

Monsieur le maire, Richard Tanguay fait lecture de l'ordre du jour.

#3

**ADOPTION DU BUDGET 2018**

**ATTENDU QUE** cette séance extraordinaire porte exclusivement sur les prévisions budgétaires 2018. Il est à noter que l'avis public annonçant cette séance a été donné au moins huit jours à l'avance conformément à la Loi, soit le 20 novembre 2017;

**ATTENDU QUE** selon les dispositions contenues à l'article 954 du Code municipal, la municipalité doit adopter son budget pour l'année 2018 en prévoyant des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont fait une étude des prévisions budgétaires afin de répondre aux besoins présents et futurs de la municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2017-231**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que les prévisions budgétaires de l'année financière 2018 soient adoptées tel que présentées ci-dessous et que lesdites prévisions budgétaires soient publiées dans le journal l'Éveil du citoyen et sur notre site internet.

**ADOPTÉE**

**MUNICIPALITÉ DE WEEDON  
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018**

**Exercice se terminant le 31 décembre 2017**

	Prévisions budgétaires 2017	Prévisions budgétaires 2018
<b><u>REVENUS</u></b>		
Taxes	3 794 348 \$	4 069 398 \$
Païement tenant lieu de taxes	73 997 \$	73 997 \$
Autres recettes de sources locales	677 237 \$	711 924 \$
Transferts	585 983 \$	580 488 \$
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>5 131 565 \$</b>	<b>5 435 807 \$</b>
<b><u>DÉPENSES</u></b>		
Administration générale	855 576 \$	898 800 \$
Sécurité publique	483 632 \$	504 812 \$
Transport routier	1 447 323 \$	1 397 216 \$
Hygiène du milieu	760 532 \$	898 261 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	390 000 \$	419 638 \$
Loisirs et culture	468 132 \$	485 022 \$
Frais de financement	726 370 \$	832 058 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>5 131 565 \$</b>	<b>5 435 807 \$</b>

#4

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

- La période de questions a lieu et porte exclusivement sur le budget 2018.

#6

**LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

2017-232

À 20 h 10, Madame Maylis Toulouse propose la levée de cette séance extraordinaire.

---

Yvan Fortin

Directeur général / secrétaire-trésorier  
par intérim

---

Richard Tanguay

Maire